



Club : ECURIE AUTOMOBILE RANCOISE

N° D'ENTREPRISE : 433.743.319

EPREUVE : SPRINT DE RANCE

DATE : 24 JUILLET 2016

Adresse des Vérifications Administratives :  
Rue Noir Aigle 6470 RANCE

*Indiquez la commune, le code postal, la rue et le n° de l'habitation la plus proche (GPS)*

## REGLEMENT PARTICULIER

### NOUVEAU :

#### Division « Hristo-Démo » :

Les organisateurs qui le désirent, pourront intégrer une Division « Hristo-Démo » dans leur meeting. Il s'agit d'une démonstration à allure libre **non chronométrée** pour véhicules mis en production ou homologués par la FIA avant le **31 décembre 1990** à minuit

**Les candidats désireux de participer sont priés de consulter, préalablement à leur inscription, le point 4.6, du R.P. Courses de Côte / Sprint. Ils y trouveront tous les renseignements relatifs à la Division Hristo-Démo.**

## I TIMING

*(Dates et Heures)*

- |   |  |
|---|--|
| - 15.06.2016  | Publication du Règlement Particulier   |
| - <b>16.06.2016</b>   | <b>Date de début des engagements et des paiements</b>  |
| - <b>22.07.2016 à 19h</b>   | <b>Clôture des inscriptions à droits simples (Art. 5)</b>  |
| - 22.07.2016 à 20h  | Attribution des numéros  |
| - 22.07.2016 à 20h30  | Affichage de la liste des engagés  |
| <b>à la TAVERNE DE LA JEUNESSE, rue Pauline Hubert n°32 à 6470 RANCE Tél : 060/730279</b> |  |
| - 23.07.2016 de 16h à 18h   | Ouverture des Vérifications Administratives (facultatif)<br>Ouverture du Contrôle des Licences<br>Ouverture des Vérifications Techniques |
| - 24.07.2016 à 7h   | Ouverture des Vérifications Administratives<br>Ouverture du Contrôle des Licences<br>Ouverture des Vérifications Techniques              |
| - 24.07.2016 à 8h30   | Séances d'essais obligatoires  |
| - 24.07.2016 à 10h30  | Clôture des inscriptions à droits majorés<br>Fermeture des Vérifications Administratives<br>et du Contrôle des Licences                  |
| - 24.07.2016 à 11h  | Fermeture des Vérifications Techniques   |
| - 24.07.2016 à 12h30  | Fin des séances d'essais<br>Affichage de la liste des voitures qualifiées  |
| - 24.07.2016 à 13h  | Début des montées officielles  |
| - Affichage des résultats officiels : 30' après l'arrivée de la dernière voiture          |  |
| - Officialisation des résultats : 30' après   |  |
| - Proclamation des résultats : 30' après  |  |

## II COMITE D'ORGANISATION

ASBL : ECURIE AUTOMOBILE RANCOISE

24 Rue des Combattants, 6470 RANCE

- Président : DURANT Jean-Marie
- Vice Président : DOFFIGNY Michel
- Secrétaire : DELRUE Cindy
- Trésorier : DELRUE Jean

## III GESTION DE LA COURSE

- |   |                      |                |
|---|----------------------|----------------|
| - Directeur de course                   | DELRUE CINDY         | Lic ASAF n°218 |
| - Directeur de course adjoint           | DOFFIGNY MICHEL      | Lic ASAF n°221 |
| - Directeur de la sécurité              | MATON ROBERT         | Lic ASAF n°291 |
| - Directeur de la sécurité adjoint      | KRONER ANDRE         | Lic ASAF n°347 |
| - Secrétaire du meeting                 | BOURGUIGNON BRIGITTE | Lic ASAF n°222 |
| - Secrétaire du meeting adjoint         | HANNOTEAU FREDERIC   | Lic ASAF n°223 |
| - Relation concurrents                  | KEPPENS Eric         | Lic ASAF n°230 |
| - Relation concurrents                  | SAVARI Remy          | Lic ASAF n°254 |
| - Responsable du Parc des coureurs      | GILLET Guy           |                |
| - Bureau des calculs : SGHERZI Giovanni |                      |                |
| - Chronométrage : MODAVE Louis          |                      |                |
| - Secours médicaux : CRS MEDICAL        |                      |                |
| - Médecin : Dr CRS MEDICAL              |                      |                |
| - Equipe médicale : CRS MEDICAL         |                      |                |
| - Ambulances : Param Services asbl      |                      | Nombre : 2     |

## IV OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

- |                                |                                   |                 |
|--------------------------------|-----------------------------------|-----------------|
| - Commissaires sportifs ASAF   | Président de Collège : WALBRECQ L | Lic. ASAF : 022 |
|                                | Membre : ROQUET M                 | Lic. ASAF : 951 |
| - Commissaires techniques ASAF | Président de Collège : DAELS D    | Lic. ASAF : 944 |
|                                | Membre : DEMOLDER D               | Lic. ASAF : 968 |
|                                | Membre : DERENNE D                | Lic. ASAF : 881 |
|                                | Membre : LIBOIS D                 | Lic. ASAF : 330 |
|                                | Membre stagiaire: BERNARD A       | Lic. ASAF : 353 |
|                                | Secrétaire : LAURENT I            | Lic. ASAF : 880 |
- (Attention : nombre maximum de C.T. par épreuve = 3 + un éventuel stagiaire)**
- |   |  |                 |
|---|--|-----------------|
| - Observateur ASAF : JAUQUET Steve          |  | Lic. ASAF : 301 |
| - Inspecteur- Sécurité ASAF : JAUQUET Steve |  | Lic. ASAF : 301 |

## V PERMANENCES

- Jusqu'au 23/07/2016 à 16 heures

DELRUE Cindy, Av. Eléonore d'Autriche n°3 à 5660 MARIEMBOURG

GSM 0495/242514 ou privé 060/313037 [cindydelrue55@gmail.com](mailto:cindydelrue55@gmail.com)

DOFFIGNY Michel, rue Pauline Hubert n°35 à 6470 RANCE

GSM 0478/321361 ou privé 060/411043 [m.doffigny@skynet.be](mailto:m.doffigny@skynet.be)

- A partir du 23/07/2016 à 16 heures au Chapiteau DELRUE Cindy 0.495/242514

- Après l'épreuve :

DELRUE Cindy, Av. Eléonore d'Autriche n°3 à 5660 MARIEMBOURG

GSM 0495/242514 ou privé 060/313037 [cindydelrue55@gmail.com](mailto:cindydelrue55@gmail.com)

DOFFIGNY Michel, rue Pauline Hubert n°35 à 6470 RANCE

GSM 0478/321361 ou privé 060/411043 [m.doffigny@skynet.be](mailto:m.doffigny@skynet.be)

- Internet : <http://users.skynet.be/sportauto/>

<http://www.csaphainaut-live.be/live/>

## VI PARTICULARITES

### **Article 1 : Définition**

Le 24/07/2016, l'épreuve dénommée Sprint de Rance, comptant pour les Championnats des Provinces de Hainaut et Brabant ainsi que de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sera organisée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

### **N'y marqueront des points que les véhicules fermés**

Elle a reçu le soutien des Services Communaux des entités de Sivry-Rance, de la police de la zone « BOTHA » et des services de dépannage : LORGE Raphaël

Cette épreuve est organisée conformément au « Règlement Particulier Course de Côte/Sprint » (Chap. VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF), dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique.

### **Article 2 : Parcours**

- 2.1. Rue du Commerce à la rue Noir Aigle
- 2.2. Longueur de la côte : 3250 mètres
- 2.3. Largeur moyenne de la route : 5 mètres
- 2.4. Départ : rue du Commerce
- 2.5. Arrivée : rue Noir Aigle
- 2.6. Homologation : 25 mai 2016
- 2.7. [Parcours avec boucle](#)

### **Article 3 : Sécurité**

- 3.1. Nombre de postes de commissaires de route : 4 + START + FF
- 3.2. Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque véhicule ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.
- 3.3.
  - Procédure pour se placer au parc d'attente : se fera directement à travers champs si le temps le permet ou sur la route derrière une voiture officielle si le temps est mauvais, et se mettre en ligne pour le départ en rue du commerce.
  - Procédure pour le retour au parc des coureurs : le retour vers le parc se fera en remontant la rue Noir Aigle, passer devant le secrétariat, et rentrer directement dans le champs du parc des coureurs.

### **Article 4 : Véhicules**

#### 4.1. Voitures admises :

Division 1 :	Classe 1	: de 0 à 1400cc
	Classe 2	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 3	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 4	: + de 2000cc
Division 2 :	Classe 5	: de 0 à 1400cc
	Classe 6	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 7	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 8	: + de 2000cc
Division 3 :	Classe 9	: de 0 à 1150cc
	Classe 10	: au-delà de 1150cc jusqu'à 1400cc
	Classe 11	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 12	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 13	: + de 2000cc
Division 4 :	Classe 14	: Kart-Cross jusqu'à 650cc
	Classe 15	: de 0 à 1600cc
	Classe 16	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 17	: + de 2000cc

Division « Histo-Démo » : voir les conditions d'admission des véhicules à l'Art. 1.3. du R.P. Montées Historiques/Sp.H, CH. VII – C ; voir également le point 4.6 du Règlement général des Courses de Côte et Sprints.

**Participation uniquement autorisée aux véhicules fermés**

#### 4.2. Echappement :

- L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1)

### **Article 5 : Engagement**

- 5.1.** Le **bulletin d'engagement**, lisiblement complété, DEVRA parvenir au plus tôt le 16 juin 2016 et, au plus tard, le 22/07/2016 avant 19h, à DELRUE Cindy, Avenue Eléonore d'Autriche n°3 à 5660 MARIEMBOURG  
N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.  
Le montant du droit d'engagement pourra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant : N° : BE40371004694563 BIC BBRUBEBB Intitulé : ECURIE AUTOMOBILE RANCOISE avant le 22/07/2016 (Attention aux délais bancaires)  
Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.  
Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 24/07/2016 à 10h30.  
Le montant de l'inscription sera alors majoré de **15 euros**.
- 5.2.** Les frais d'inscription, assurance comprise, s'élèvent au maximum à **106 € pour les Divisions 1 à 4**.  
Ceux de la Division « **Histo-Démo** », s'élèvent à 50€
- 5.3.** Les numéros de départ seront attribués le 22/07/2016 à 20h.  
La liste des engagés sera affichée le 22/07/2016 à 20h30  
**A la TAVERNE DE LA JEUNESSE, rue Pauline Hubert n°32 à 6470 RANCE Tél : 060/730279**  
Chaque concurrent des Divisions 1, 2, 3 et 4 gardera le même numéro pour toute l'année.  
L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de **3 €** pour 2 jeux de numéros.  
Pour les Divisions « Histo-Démo » l'organisateur fournira les numéros nécessaires, au prix de 3€
- 5.4. Le nombre de véhicules admis est fixé à 100 en Divisions 1 à 4 et 20 en Divisions « Histo-Démo » et « Access ».** (Voir Art. 5 du R.P. Courses de Côte & Sprints).  
**ATTENTION** : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera appliquée.

**Il sera admis que, si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une des catégories (D. 1,2,3 et 4, d'une part et « Histo-Démo » d'autre part) n'est pas atteint, le nombre des participants accepté dans l'autre, pourra être dépassé jusqu'à concurrence du total cumulé repris dans le Règlement Particulier approuvé par la Fédération.**

### **Article 6 : Vérifications administratives**

- 6.1.** Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu le 24/07/2016, au secrétariat, situé à la rue Noir Aigle à 6470 Rance, selon ce timing :
- Division 1 : de 7h à 8h
  - Division 2 : de 8h à 9h
  - Division 3 : de 9h à 10h
  - Division 4 : de 10h à 10h15
  - Division « Histo-Démo » : de 10h15 à 10h30
- En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de **10 €**.
- 6.2. Documents à présenter :**  
Licence - Permis de conduire (obligatoire) - Carte d'identité - Fiche des Vérifications techniques.
- 6.3.** L'épreuve est ouverte aux licenciés communautaires (ASAF ou VAS).  
La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou d'un club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle, sur place.  
Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront, toutefois, des licences journalières des types « 1J-B » et « 1J-A4 », dans le respect des procédures reprises au Ch. I - RSG, art. 2.  
De plus, des "Titres de Participation" (**TP**) pourront être délivrés par les Commissaires Sportifs aux licenciés du RACB Sport, puisque l'épreuve n'est pas OPEN, si la licence nationale détenue et présentée est, au moins, équivalente à la licence ASAF requise.
- 6.4.** Les Vérifications Administratives des concurrents et le contrôle des licences, **antérieures aux Vérifications Administratives dont question à l'Art. 6.1**, auront lieu, au plus tôt, la veille de l'épreuve, c'est-à-dire le 23/07/2016, au secrétariat, situé à la rue Noir Aigle à 6470 Rance de 16h à 18h.

## **Article 7 : Vérifications Techniques**

**7.1.** Les Vérifications Techniques auront lieu le 24/07/2016, dans le Parc des Coureurs, situé à la rue Noir Aigle à 6470 Rance  
Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve. Ces Commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs, le refus ou l'acceptation des voitures présentées.  
L'organisateur prévoira **deux files** : une file pour les véhicules possédant le passeport technique et une autre pour les autres véhicules  
**(N.B. : Ni le carnet jaune, ni le passeport Technique, ni la carte des Vérifications Techniques, ne sont requis pour les concurrents des Divisions « Histo-Démo » )**.  
Les Commissaires Techniques conserveront **la licence** et le passeport technique (ou le carnet jaune) jusqu'à la fin de l'épreuve.  
Une somme de **25 €**, pour frais administratifs, sera réclamée aux concurrents ayant omis de récupérer ces documents. Somme à virer sur le compte **BE62 0010 9159 5661 (BIC : GEBABEBB)** de l'ASAF.

**7.2.** Tous les véhicules engagés devront se présenter aux Vérifications Techniques le 24/07/2016 selon le timing suivant :

- Division 1 : de 7h à 8h
- Division 2 : de 8h à 9h
- Division 3 : de 9h à 10h
- Division 4 : de 10h à 10h15
- Division « Histo-Démo » : de 10h15 à 10h30

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

**7.3.** Les conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les Vérifications Techniques de celui-ci.

**7.4.** Les Vérifications Techniques des véhicules, **antérieures aux Vérifications Techniques dont question à l'Art. 7.1**, auront lieu, au plus tôt, la veille de l'épreuve, c'est-à-dire le 23/07/2016, au chapiteau, situé rue Noir Aigle à 6470 Rance, de 16h à 18 h.

## **Article 8 : Chronométrage (sauf, Division Histo-Démo)**

Il se fera au 1/100<sup>e</sup> de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel **simultané et permanent** (deux chronos par poste).

**8.1.** Chronométrage avec imprimante : oui

**8.2.** Liaison entre départ et arrivée : radio et téléphone.

## **Article 9 : Essais**

**9.1.** Une séance d'entraînements **pour toutes les Divisions** (2 montées obligatoires) aura lieu le 24/07/2016 de 8h30 à 12h30.

(Voir Règlement Particulier Courses de Côte et Sprints, Art. 9.1.)

**9.2.** L'entraînement en dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors - course, les droits d'engagement étant confisqués.

## **Article 10 : Course**

**10.1.** La course se déroulera en TROIS montées officielles.

**10.2.** Le classement sera établi :

**- En additionnant les deux meilleurs temps.**

**En cas d'égalité :**

- Le meilleur temps des 2 montées comptabilisées sera pris en considération.
- Si l'égalité existe encore, le départage se fera en accordant la préséance à celui qui aura réalisé le meilleur temps dans la 1<sup>ère</sup> montée officielle, ensuite dans la 2<sup>ème</sup> et enfin dans la 3<sup>ème</sup>.

**N.B. :** Il n'est pas obligatoire de participer aux 3 montées pour être classé.

**10.3.** Les départs seront donnés à partir de 13h, le 24/07/2016, et selon l'ordre des numéros de la liste officielle.

## **Article 11 : Divers**

**11.1.** **Dans toutes les Divisions**, le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course (pas de passager en Histo-Démo).

**11.2.** Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes, au maximum (sauf en Division Histo-Démo où les « doublons » ne sont pas acceptés). Lorsque c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.

**11.3.** L'affichage des résultats se fera : au chapiteau

**11.4.** La liste des véhicules qualifiés, reprenant les participants de toutes les Divisions, sera affichée à 12h30, au chapiteau

**11.6.** Le Parc des Coureurs est situé rue du Planiau pour la D4 et la prairie rue du Calvaire pour la D123 et Histo-Demo.

Les véhicules des concurrents resteront dans ce Parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée.

**11.7.** Il est interdit de chauffer les pneus, mécaniquement ou par contact/environnement thermique (couverture chauffante, four).

**11.8.** Une bâche de sol est obligatoire dans les parcs (Cf. Art. 3.4 du Règlement particulier des Courses de Côte et sprints).

## **Article 12 : Classements**

**12.1.** Classement GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.

**12.2.** Classement GENERAL pour la Division 4.

**12.3.** Classement par DIVISIONS.

**12.4.** Classement par CLASSES.

**12.5.** Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3 réunies.

**12.6.** Classement INTER-ECURIES de la Division 4.

## **Article 13 : Coupes et trophées**

**13.1.** Coupes et Trophées

- 3 premiers du GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 3 premiers du GENERAL de la Division 4.
- 3 premiers de chaque CLASSE.
- Inter-Ecuries des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- Inter-Ecuries de la Division 4.
- 1<sup>ère</sup> Dame des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 1<sup>ère</sup> Dame de la Division 4.

**13.2.** (Autres distinctions ou récompenses : Coupe au plus vieux pilote

**13.3.** La proclamation des résultats aura lieu au chapiteau, 30' après l'officialisation des résultats.

Les pilotes classés qui ne s'y présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leur récompense.

## **Article 14 : Dispositions particulières**

**14.1.** Pendant la course comme pendant les entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.

**14.2.** En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que son véhicule soit rangé sur l'accotement de façon à ce qu'il ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.

**14.3.** Tous les cas ou sujets non repris au présent Règlement sont prévus par le Règlement Sportif Général **de l'ASAF auquel les participants sont tenus de se conformer.**

**14.4.** Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'organisateur, en accord avec les Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui lui **paraîtraient nécessaires.**

**14.5.** Si l'épreuve devait être annulée, l'organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.

**14.6.** Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, ainsi que celles stipulées dans les Prescriptions Sportives de l'ASAF.

**14.7.** Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les organisateurs et leurs représentants, préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits organisateurs, de leurs préposés ou de leurs représentants.

**14.8.** Publicité : voir Règlement Technique Général ASAF, Art. 5.

**14.9.** En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du Parc des coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parc des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

Le règlement a été approuvé par :

- VANESSE Didier (Lic. ASAF n°356) pour la CSAP Hainaut, en date du 09/06/ 2016.
- NYSSSEN Herman (Lic. ASAF n° 003) pour l'ASAF, en date du 02/07/2016

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

- JAUQUET Steve (Lic. ASAF n° 301), en date du 25/05/2016

**Club organisateur : ECURIE AUTOMOBILE RANCOISE**

**Epreuve : SP. DE RANCE**

**Date : 24/07/2016**

**Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 22/07/2016 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)**

A DELRUE Cindy, Avenue Eléonore d'Autriche 3, 5660 MARIEMBOURG

**\* C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N**

<b>Engagement reçu *</b> Le ...../...../.....	<b>Paiement reçu*</b> Le ...../...../.....	<b>DIVISION *</b>	<b>CLASSE*</b>	<b>NUMERO ATTRIBUE*</b>
--	---	-------------------	----------------	-------------------------

**PILOTE** (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

**Je, soussigné,**

Nom : ..... Si pseudonyme : ..... Prénom : ..... Homme / Femme  
...../ « ..... » .....

Né(e) le : ..... Adresse : ..... N° : ...

Code postal : ..... Localité : .....

Si nous devons vous contacter : N°Tél/ GSM : ..... E-mail : .....

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.  
M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.  
Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASA et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

**LICENCE**

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	.....	.....
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Division 1	Classe 1 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 2 Min. B (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 3 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 4 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 2	Classe 5 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 6 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 7 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 8 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 3	Classe 9 Min. A4 (0 à 1150 cc)	Classe 10 Min. A4 (+ de 1150 à 1400 cc)		Classe 11 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 12 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 13 Min. A3 (+ de 2000 cc)				
Division 4	Classe 14 Min. A3 Kart-cross (0 à 650 cc)		Classe 15 Min. A3 (0 à 1600 cc)			Classe 16 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 17 Min. A3 (+ de 2000 cc)				
Division Histo Démo	<b>(Voir art. 4.6 du RP CC/Sprint) Jusqu'au 31/12/90</b>		<b>Licence minimale : L ou 1L-L</b>			<b>Parcours non chronométré</b>		<b>Pas de doublons</b>				

**VEHICULE** (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe	Année de fabrication
.....	.....	.....CC	.....	.....	.....

Passeport technique ASAF n°.....

**ECURIE :** .....

**\*A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

Si Pilote seul	*Nom du 1° Pilote	*Nom du 2° Pilote
(x) <input type="checkbox"/>	.....	.....

(x) Cocher dans la case. Merci. **Voir article 11.2 du présent règlement particulier.**

Date : .....

Signature du pilote, précédée de la mention « Lu et approuvé » : .....

Numéro attribué à la voiture : .....

- JOINDRE LA FICHE DES VERIFICATIONS **ADEQUATE**, COMPLETEE, AVEC VOTRE INSCRIPTION



**Sprint de Rance**  
Date : 24/07/2016

n°:.....

## VERIFICATIONS

### PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom : .....		Si pseudonyme : « ..... »		Prénom : .....		Signature : .....						
Province :	<b>ASAF</b>					<b>VAS</b>					<b>N° Licence</b>	<b>Type</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	.....	.....
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

### VEHICULE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....	.....	.....CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>	.....	.....
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :			
Batterie		Autocollant ASAF			
Extincteur		N° Passeport ASAF			
Appui-tête					
Casque / HANS		EN ORDRE <input type="checkbox"/>			
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME <input type="checkbox"/>			
<b>Sièges</b>					
Publicités sur vitres		<u>Commissaire Technique</u>			
Rétroviseurs Ext. / Int.		<u>Nom/Cachet :</u>			
Ornement extérieur		Licence n°:			
Echappement		Signature du			
Protections des tuyauteries		<b>SECRETARIAT ADMINISTRATIF :</b>			
Poids					

<i>EPREUVE : Sprint de Rance</i>		N° :	
<i>Date : 24/07/2016</i>			
<b>VERIFICATIONS</b>			
<b>HISTO DEMO</b>			
Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.			
<b>PILOTE / CONDUCTEUR</b> (remplir en caractères d'imprimerie, svp)			
Nom :		Prénom :	Signature :
Si pseudonyme : « ..... »			
<b>LICENCE</b>	<b>ASAF</b>	<b>VAS</b>	<b>NUMERO</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<b>TYPE</b>			

*Je, soussigné,.....*  
*atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF,*  
*que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule e*  
*st immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.*

*Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :*

<b>VEHICULE</b>		Début de la production :		Fin de la production :	
Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis			HISTO DEMO
<b>RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE EVENTUELLE ET A L'ORGANISATEUR</b>					
Documents de bord		EN ORDRE			<input type="checkbox"/>
Eclairage		NON CONFORME			<input type="checkbox"/>
Ceintures de sécurité / Harnais					
Extincteur		<b>Commissaire Technique</b>			
Casque		Licence N° :			
Pneumatiques		Nom/Cachet :			
Divers :					
		<b>SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :</b>			